



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arsenaux

Question écrite n° 11606

Texte de la question

M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la mise en oeuvre de la convention cadre d'accompagnement du redéploiement industriel et des restructurations de la défense signée entre l'Etat et le conseil régional de Bretagne le 21 mai 1996. La mise en oeuvre du protocole de site concernant le bassin d'emploi de Brest n'étant toujours pas intervenue malgré la réponse à sa question écrite n° 773 du 7 juillet 1997, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention d'accompagnement du redéploiement industriel et des restructurations de la défense, conclue le 21 mai 1996 entre l'Etat et la région Bretagne, un projet de plan régional de restructurations de défense a été présenté le 7 janvier 1997 par le préfet de région, en accord avec le président du conseil régional. Ce projet de plan, établi en concertation avec les élus, les préfets, les services déconcentrés de l'Etat et les différents acteurs socio-économiques, s'accompagnait de projets de protocoles relatifs aux deux sites les plus concernés : Brest et Lorient. Ces projets n'ont pas été finalisés. Toutefois, dans le respect des dispositions de la loi de programmation militaire 1997-2002 et des conclusions de la revue des programmes, présentées par le ministre de la défense le 8 avril dernier, toutes les lignes d'action tracées par le plan régional font l'objet de réflexions approfondies ou de décisions en liaison avec les élus concernés. Quatre réunions de concertation avec le ministre de la défense ont ainsi eu lieu depuis l'été dernier. Des résultats significatifs ont d'ores et déjà été enregistrés dans les différents domaines concernés : accompagnement social dérogatoire au bénéfice de la sous-traitance interne de la Direction des constructions navales (DCN), consolidation de la présence de l'activité industrielle de défense, renforcement du potentiel économique et industriel des bassins, intervention à Brest des sociétés de conversion GERIS et SODIE, perspectives de développement ou de délocalisation de services publics. La réunion du comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire, le 15 décembre 1997, témoigne de manière très nette de l'attention que le Gouvernement porte à la région Bretagne, en prenant acte des résultats déjà obtenus et en prescrivant de nouvelles actions d'accompagnement. La participation des collectivités locales marque clairement l'adhésion des partenaires locaux à la démarche entreprise et le souci de remédier, de façon concertée, aux conséquences des restructurations de défense.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11606

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1423

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2774